

Contexte historique

L'auteur dans son temps

Jean de La Fontaine est né en 1621 à Château-Thierry, en Champagne, dans une famille où la charge de maître des eaux et des forêts se transmet de génération en génération. Au collège, ses maîtres lui enseignent le latin, probablement un peu de grec, et l'initient à la culture antique en lui faisant étudier les *Fables* d'Ésope. De 1637 à 1641, La Fontaine suit des études de droit à Paris et commence à fréquenter les milieux littéraires. À vingt ans, animé par un zèle religieux, il entre comme novice à l'Oratoire, mais il renonce rapidement à la règle de cet ordre et finit par acheter lui aussi une charge de maître des Eaux et Forêts, avant de recevoir le titre d'avocat au Parlement. En 1647, il épouse Marie Héricart, parente éloignée de Racine, âgée de douze ans de moins que lui. De cette union terne est né un fils, en 1653, que le poète a rapidement délaissé après lui avoir procuré une situation. La Fontaine préfère en effet la compagnie d'une société lettrée, comme le cercle des *Chevaliers de la Table Ronde*, où il fait la connaissance de Furetière, Tallemant des Réaux et Pellisson, s'inspire des poètes de son temps, tels Voiture et Malherbe, et approfondit son étude des auteurs de l'Antiquité (Homère, Platon, Virgile, Ovide et Horace). En 1657, son oncle Jamart le présente au surintendant des Finances de Louis XIV, Nicolas Fouquet, protecteur des arts et des Lettres. Il obtient rapidement une pension et la protection de ce dernier en lui adressant le poème *Adonis* (1658). Jusqu'à la disgrâce de son mécène, il compose des poèmes variés, parmi lesquels *Le Songe de Vaux*, description en prose et en vers de la demeure luxueuse que le surintendant faisait construire à Vaux-le-Vicomte. De 1664 à 1672, il devient gentilhomme au service de la duchesse d'Orléans, au palais

du Luxembourg. Sa réputation montante de poète galant lui ouvre les portes des salons de Mme de Sévigné, de Mme de Lafayette et de Mme de La Sablière. Pendant une vingtaine d'années, il sera ensuite le protégé de cette dernière, à laquelle il dédicace le livre IX de ses *Fables*, sous les traits de la déesse Iris. En 1684, il est élu à l'Académie française. À la disparition de sa protectrice en 1693, il est recueilli par une famille de banquiers, les Hervart, qui l'entre-tiendra jusqu'à sa mort, survenue en 1695.

L'œuvre dans la production littéraire de l'auteur

La Fontaine s'est essayé à de nombreux genres : le théâtre (*L'Eunuque*, 1654, imité de la pièce de Térence, la comédie *Clymène*, publiée dans un recueil de contes en 1671, la tragédie inachevée *Astrée*, 1691), les lettres et épîtres (*Relation d'un voyage de Paris en Limousin*, 1663, *Épître à Huet*, 1687), le roman en vers (*Les Amours de Psyché et Cupidon*, 1669), l'opéra (*Daphné*, 1674). La publication des *Contes et Nouvelles en vers* (1664-1666) inspirés de Boccace et de l'Arioste, lui vaut les éloges : enveloppant ses propos licencieux et grivois d'un ton plaisant et d'une langue raffinée, La Fontaine fait montre de talents de conteur si prisés qu'il publie jusqu'à quatre recueils de contes entre 1664 et 1674. S'il est passé maître dans l'art d'écrire des vers, c'est aussi parce qu'il pratiqua différentes veines poétiques : la poésie descriptive (*Le Songe de Vaux*, 1658), la poésie galante et élégiaque (*Adonis*, 1658, *Élégies à Clymène*), à laquelle il s'est initié auprès de Vincent Voiture, la poésie de circonstance, destinée à obtenir les faveurs de ses protecteurs successifs (*Élégie aux nymphes de Vaux*, 1661, *Ode au Roi pour M. Fouquet*, 1663), la poésie chrétienne (*Recueil de Poésies chrétiennes*, 1671, *Poème de la Captivité de Saint Malc*, 1673). Dans le discours qu'il prononça lors de sa réception à l'Académie Française en 1684, il s'affiche d'ailleurs comme un écrivain polygraphe qui, tel un « Papillon du Parnasse », « vole à tout sujet ». Il rend hommage à cette diversification des genres et des styles dans les vers liminaires de la fable *Tircis et Amarante* (*Fables*, VIII, 13), en affirmant :

«J'avais Ésope quitté
Pour être tout à Boccace :
Mais une divinité
Veut revoir sur le Parnasse
Des Fables de ma façon.»

Ces jeux d'intertextualité traduisent la satisfaction d'une œuvre qui s'accomplit dans la diversité.

Mais le poète est surtout connu pour ses *Fables*, qu'il commença à publier à 47 ans. Donnant à ce genre ses lettres de noblesse, il le porte à un point de perfection en maniant avec virtuosité les vers, la mise en scène du récit et la caractérisation des personnages, au sein de trois recueils parus entre 1668 et 1694. Cette œuvre de la maturité est imprégnée d'une lecture philosophique qui enseigne la sagesse, en confrontant l'Homme à la vanité de sa condition. Le fabuliste était conscient du rôle majeur de cette œuvre dans la construction de sa postérité. La dédicace à Mme de Montespan, placée en tête du deuxième recueil, en offre le témoignage, à travers la prière suivante :

«Protégez désormais le livre favori
Par qui j'ose espérer une seconde vie.»

Réception et postérité de l'œuvre

Le ^{xvii}e siècle marque le triomphe de la France par les armes. La domination de la monarchie absolue dans toute l'Europe et les grands changements politiques du siècle entretiennent un lien étroit avec la création littéraire et artistique de l'époque. Louis XIV, épris de grandeur et d'ordre, incarne l'esprit du classicisme. Soucieux de favoriser des écrivains qui garantissent la gloire des Lettres et des Arts, il protège Racine, Molière, mais aussi Boileau et Bossuet, confiant à son ministre Colbert, dès 1665, la tâche de mettre en place un véritable mécénat d'État. Lorsque paraît le premier recueil des *Fables*, en 1668, La Fontaine est encore trop associé au souvenir de son premier mécène, Fouquet, déchu et emprisonné à vie en 1661 sur ordre du jeune roi, pour être en faveur auprès de ce dernier. Mais malgré une activité littéraire menée en marge de la cour, le fabuliste sait s'attirer la bienveillance du Roi Soleil en dédiant le

premier recueil de ses *Fables* à son fils, le Dauphin. L'œuvre fut reçue très favorablement par le public qui salua à l'unanimité la grâce des vers et la finesse de la réflexion qui sédimente les poèmes. La marquise de Sévigné, contemporaine de l'auteur, ne manqua pas de témoigner son admiration pour le second recueil paru en 1678-1679, en exhortant son cousin, Bussy-Rabutin, à se les faire «envoyer promptement», tant elles étaient «sublimes»: «on croit d'abord en distinguer quelques-unes, et, à force de les relire, on les trouve toutes bonnes».

La polémique soulevée par Rousseau, un siècle plus tard, au sujet d'un genre dont il prétendait qu'il contribuait à dépraver les mœurs, ne jeta aucune ombre sur cette œuvre. Le philosophe affirmait, dans le livre second d'*Émile ou De l'éducation des enfants*, en 1762: «On fait apprendre les fables de la Fontaine à tous les enfants, et il n'y en a pas un seul qui les entende. Quand ils les entendraient, ce serait encore pis; car la morale en est tellement mêlée et si disproportionnée à leur âge, qu'elle les porterait plus au vice qu'à la vertu. Ce sont encore là, direz-vous, des paradoxes. Soit; mais voyons si ce sont des vérités». Aujourd'hui encore, le succès des *Fables* ne s'est pas démenti. Elles divertissent et instruisent non seulement le public scolaire, mais aussi les plus jeunes, à travers des mises en scène ou des séances de lecture assurées par des conteurs. Le souhait émis par le fabuliste de 73 ans, dans les quatre derniers vers de l'ultime fable du livre XII, *Le Juge arbitre, l'Hospitalier et le Solitaire*, s'est donc réalisé:

«Cette leçon sera la fin de ces ouvrages :
Puisse-t-elle être utile aux siècles à venir !
Je la présente aux rois, je la propose aux sages :
Par où saurais-je mieux finir ?»

Ces derniers mots, qui traduisent le sentiment heureux de la tâche accomplie dignement, fédèrent l'ensemble des *Fables*, dont l'alpha et l'oméga se répondent sous le regard satisfait de leur créateur. En rendant son dernier souffle moins d'un an après cette confiance, La Fontaine fait de ses *Fables* la clé de voûte qui soutint tout l'édifice de sa vie.

Les enjeux de l'œuvre

La structure des *Fables*

* La genèse des différents recueils

Le premier recueil des *Fables*, publié en 1668 chez l'éditeur Barbin, contient les livres I à VI. Il est dédié au fils de Louis XIV, le Dauphin, alors âgé de 6 ans. Les illustrations étaient de François Chauveau. Il se présentait en 2 volumes : l'un comportant les livres I à III, l'autre, les livres IV à VI.

Les livres VII à XI constituent le deuxième recueil, publié en 1678-1679 et dédié à Mme de Montespan, maîtresse de Louis XIV. Cette deuxième édition des *Fables choisies mises en vers par M. de La Fontaine, revues, corrigées et augmentées* se présente en 4 volumes : les deux premiers tomes reprennent les livres I à VI ; le troisième tome (intitulé troisième partie) se compose d'un livre premier et d'un livre second (les livres VII et VIII actuels) ; le quatrième tome (ou quatrième partie) correspond aux livres IX, X, XI actuels.

Ce deuxième recueil contient 88 fables dont la répartition, très irrégulière selon les livres, est la suivante :

VII	VIII	IX	X	XI
18 fables et une dédicace à Madame de Montespan	27 fables	20 fables et un discours à Madame de La Sablière	14 fables et un discours à M. le Duc de La Rochefoucauld	9 fables et un épilogue en vers

La longueur moyenne des fables est de 46 vers, soit environ une quinzaine de vers supplémentaires par rapport aux livres I à VI. Le livre VIII se signale par un grand nombre d'apologues traitant du seul comportement humain, tandis que le livre IX accorde une part grandissante au monde végétal (IX, 4 et IX, 11).

Enfin, le livre XII fournit le troisième recueil, publié en 1693-1694 et dédié au duc de Bourgogne, fils du Dauphin, âgé de 12 ans. Il contient 24 fables, 5 contes en vers ou récits mythologiques et une dédicace à M. le Duc de Bourgogne. La longueur moyenne des fables de ce livre suit, là encore, un principe de gradation, puisqu'elle est de 48 vers. Les fables animalières reprennent le dessus.

Faut-il chercher un ordre particulier dans les livres VII à XI ? L'histoire de leur publication dissuade d'une telle quête, puisque les pièces poétiques ont paru dans des tomes dont le découpage a varié selon les éditions. L'édition complète de l'œuvre comporte 5 volumes, à l'origine ; la numérotation croissante allant de I à XII est le fruit de la réédition dirigée par Charpentier en 1709. La Fontaine lui-même parle, dans l'Avertissement du second recueil, des « deux premières parties » des *Fables*, qui correspondraient aux livres I à VI, et des « deux dernières parties », apparentées aux livres VII à XI. L'épilogue du livre XI ouvre d'ailleurs un dialogue avec de potentiels successeurs, ne présageant rien de la publication, plus de dix ans après, d'un ultime livre :

« Si mon œuvre n'est pas un assez bon modèle,
J'ai du moins ouvert le chemin :
D'autres pourront y mettre une dernière main.
Favoris des neuf Sœurs achevez l'entreprise. »

L'apostrophe aux poètes, présentés au moyen de la périphrase laudative « Favoris des neuf Sœurs », souligne le souci de perpétuer l'art de l'apologue, à condition de le perfectionner.

*** Le principe de diversité dans le second recueil : une poétique de la fable**

Dans la préface et dans les nombreuses épîtres qu'il écrit, La Fontaine ne manque pas de définir sa poétique, c'est-à-dire l'ensemble des conceptions qui président à la composition des fables. La diversité thématique, métrique et stylistique en est le fondement.

Il n'est pas jusqu'aux personnages qui ne changent d'une fable à l'autre. C'est d'ailleurs sous le signe de la « variété » et de la « diversité » que La Fontaine place le second recueil, dans l'Avertissement.

Ordre et enchaînement thématique des fables

Les livres VII à XI ne présentent pas, à proprement parler, d'unité thématique ou structurelle respective. Certes, à l'intérieur de chaque livre, il est possible de distinguer des séquences thématiques, des groupements de fables abordant le même sujet :

- dans le livre VII, les fables 9 à 14 traitent du thème de la Fortune qui règle les conduites humaines.
- dans le livre VIII, les fables 10 (*L'Ours et l'Amateur des Jardins*) et 11 (*Les Deux Amis*), abordent le thème de l'amitié, à travers ses avantages et ses contraintes.

Sur un plan transversal, certains thèmes sont filés, tel celui de la domination arbitraire et illégitime de l'homme sur les animaux, dans le livre X (fables 1,3,5 et 7).

Toutefois, de manière générale, la disposition des fables n'est pas soumise à un ordre chronologique : la fable liminaire du livre XI, *Le Lion*, considérée comme une allégorie politique à la gloire de Louis XIV, loue une forme de politique expansionniste, fondée sur le courage et la force. Or, dans la fable qui suit, dédiée à *Monseigneur le Duc du Maine*, fils adultérin de Louis XIV et de Madame de Montespan, La Fontaine critique implicitement l'illégitimité du pouvoir du Lion. En effet, la fable s'achève sur les vers « [...] de quoi ne vient à bout / L'Esprit joint au désir de plaire ? » (v. 47-48). Le prologue du second recueil, adressé à Madame de Montespan, préconise d'ailleurs ouvertement cet enchaînement aléatoire des fables comme charte de lecture du recueil :

« C'est [« L'apologue] proprement un charme : il rend l'âme attentive,
Ou plutôt il la tient captive, nous attachant à des récits
Qui mènent à son gré les cœurs et les esprits. »

Mais l'argument d'une attention constamment tenue en éveil ne saurait justifier à lui seul l'esthétique de la *varietas* qui préside à l'enchaînement des fables. L'on pourrait même postuler une stratégie inverse qui consiste, selon les analyses de Jürgen Grimm, à

« met[tre] côte à côte des fables tout à fait incongrues, contraires même, pour neutraliser leur contenu », selon une « stratégie[...] de désorientation »¹. La succession des *Animaux malades de la peste* et d'un conte cocasse, *Le Mal Marié*, au début du livre VII, en est l'exemple. Sacrifiant au principe absolu du divertissement du lecteur, qui est comme attiré dans un tourbillon de fables, le second recueil répond aussi à une stratégie relative, fondée sur une discontinuité thématique des apologues : il s'agit alors de nuancer la portée critique de certaines fables, en les encadrant de narrations plus légères. Outre l'exemple précédemment cité, l'on surprend le poète à tenter de tromper la vigilance des censeurs en encadrant les deux fables à portée politique que sont *Les Deux Perroquets, le Roi et son fils* et *La Lionne et l'Ourse* (X, 11 et 12) de deux apologues, *Les Poissons et le Berger qui joue de la flûte* et *Les Deux Aventuriers et le Talisman* (X, 10 et 13), qui n'ont pas pour cible les dérives du pouvoir royal.

La variété métrique

• La variété des formes poétiques

La succession de fables de longueur très diverse et le choix d'une variété métrique plaident en faveur d'une esthétique fondée sur le renouvellement permanent des formes. Par exemple, les fables 8 et 9 du livre X, *Le Chien à qui l'on a coupé les oreilles* (21 vers) et *Le Berger et le roi* (77 vers) se succèdent. Déjà, dans le livre VIII, le fabuliste place une fable de 16 vers (*L'Homme et la puce*, fable 5) peu après *Le Pouvoir des fables* (fable 4), qui compte 70 vers.

De manière générale, La Fontaine adopte une forme métrique continue dans ses récits, fondée sur l'enchaînement ininterrompu de vers. Rares sont les poèmes où il utilise une forme fixe, distinguant typographiquement des strophes. La fable *Le Statuaire et la statue de Jupiter* (IX, 6) composée de 9 quatrains de rimes croisées, fait figure d'exception.

1. J. Grimm « Stratégies de désorientation dans les fables de La Fontaine » in *Ouverture et dialogue*, Mélanges offert à W Leiner. Tübingen, Gunter Narr, 1988, pp. 175-191.